COMITE DE MASSIF DES PYRENEES

Mardi 10 Mars 2015

COMPTE RENDU

Le Mardi 10 Mars 2015 à 14 h 30, le comité de massif des Pyrénées s'est réuni à la préfecture de région sous la présidence conjointe de Monsieur Pascal MAILHOS, préfet de la région Midi-Pyrénées, préfet coordonnateur du massif des Pyrénées, et de Monsieur François MAITIA, président de la commission permanente du comité de massif.

Etaient présents :

Au titre du premier collège :

Monsieur François ARCANGELI
Madame Viviane ARTIGALAS
Monsieur Pierre BATAILLE
Monsieur Augustin BONREPAUX
Monsieur Marc CARBALLIDO
Madame Suzanne DELIEUX
Monsieur Claude GAITS
Monsieur Marcel MARTINEZ
Monsieur Alain NAUDY
Monsieur Bernard PIQUEMAL
Monsieur Francis SAVY
Madame Brigitte SEGARD
Madame Christine TEQUI
Monsieur Alain TORRENT

Au titre du deuxième collège :

Monsieur Francis ADER
Monsieur Jean Michel ANXOLABEHERE
Monsieur Robert CABE
Monsieur Yves DUFOURCQ
Monsieur Michel ESTER
Monsieur Bernard MALUS
Monsieur Bernard MOULES

Au titre du troisième collège :

Monsieur Patrice de BELLEFON
Monsieur Michel BUSVELLE
Monsieur Norbert DELPHIN
Madame Jacqueline DURRIEU
Monsieur Jean Luc FERNANDEZ
Monsieur Vincent FONVIEILLE
Monsieur Jean Paul LABORIE

Monsieur Marc MAILLET
Monsieur Denis MAUBE
Monsieur Thierry de NOBLENS
Monsieur André ROUCH

Etaient excusés :

Au titre du premier collège :

Monsieur Jean-Louis ALVAREZ
Monsieur Eric ANDRIEU
Monsieur Jean ARRIUBERGE
Madame Josette DURRIEU
Monsieur Jean-Claude GAYSSOT
Monsieur Jean LASSALLE
Madame Chantal ROBIN-RODRIGO
Monsieur Bernard UTHURRY
Monsieur Hervé BARO
Monsieur Alain BOYER
Monsieur Jean Pierre BRANA
Monsieur Jacques BRUNE
Monsieur Jean-Claude COSTE
Madame Madeleine GAILLAC-ESTINES
Monsieur David GROSCLAUDE

Au titre du deuxième collège :

Monsieur Alain BOY
Monsieur Joseph CALVI
Monsieur Alain CWICK
Monsieur Philippe GUERIN
Monsieur Philippe MACHENAUD
Madame Jacqueline SARDON-URRUTY
Monsieur Daniel THEBAULT

Au titre du troisième collège :

Monsieur Georges AZAVANT
Monsieur Jean-Pierre CREMER
Monsieur Jacques GUIU
Monsieur Jean Henri MIR

Assistaient également à la réunion :

Jean Luc BERNARD-COLOMBAT, commissaire-adjoint de massif des Pyrénées
André BORNANEIL, communauté de communes du Vallespir
Thomas BUNEL, commissariat de massif des Pyrénées
Philippe CLARY, conseil régional Midi-Pyrénées
Catherine CRIBIER, commissariat de massif des Pyrénées
Valérie ELOIRE, conseil général des Pyrénées-Atlantiques
Marie-Christine FANGET, DRAAF Midi-Pyrénées
Dominique-Marie FELIX, commissariat de massif des Pyrénées
Paula FERNANDES, DREAL Midi-Pyrénées

Bruno FERRARIS, communauté de communes du Vallespir
Graziella FILONI, CMA Pyrénées
Fabienne GAVARD, conseil régional Midi-Pyrénées
Benoît LEMOZIT, SGAR Midi-Pyrénées
Alban MARTINEZ, conseil régional Aquitaine,
Nadia MEDAOUI, conseil général de la Haute-Garonne
Aurélie NICOLAS-FAURE, conseil régional Midi-Pyrénées
Michèle PALOMERAS, communauté de communes du Vallespir
Anne PELLIER, APEM
Catherine RIEU, conseil général de la Haute-Garonne
Françoise ROINE, conseil régional Aquitaine,
Sophie SEJALON, PNR des Pyrénées Ariégeoises
Charles PUJOS, commissaire de massif des Pyrénées, secrétaire du comité

Ordre du jour

1/ Approbation du compte rendu de la séance du comité de massif du 20 février 2014

2/ Examen (pour avis) du projet stratégique pyrénéen de l'agriculture et de l'agroalimentaire

3/ Examen (pour avis) du projet de convention de massif 2015-2020

Information en sus (les sujets étant liés) sur le programme opérationnel FEDER Pyrénées, approuvé par la commission européenne, ainsi que sur le futur PSEM (projet stratégique de l'élevage de montagne).

4/ Désignations de membres du comité de massif

- Désignation au CNM (conseil national de la montagne) des deux représentants du comité de massif des Pyrénées.
- Désignation de 2 maires ou représentants d'EPCI au sein de la commission permanente du comité de massif.
- Désignation de 2 maires ou représentants d'EPCI, ainsi que d'un représentant du second collège des activités économiques, au sein de la commission des UTN.

5/ Points d'information

- Information sur le programme triennal 2014-2016 de réintroduction du bouquetin ibérique dans les Pyrénées.
- Information sur le bilan 2014 des engagements financiers dans le massif.

Le quorum étant atteint, M. le PREFET, coordonnateur du massif des Pyrénées, ouvre la séance.

M. le PREFET salue les dix nouveaux membres du comité, maires ou représentants d'EPCI, désignés suite au scrutin municipal du printemps 2014, ainsi que la présence de M. Bernard MALUS, en tant que nouveau représentant du syndicat professionnel Domaines skiables de France.

Le scrutin départemental de la fin mars mettant par ailleurs un terme au mandat des conseillers généraux représentant les six départements du massif, M. le PREFET remercie en particulier ceux qui, ne se représentant pas, ne siègeront plus au comité de massif mais continueront, à n'en pas douter, à s'engager avec passion pour leur territoire et pour les Pyrénées.

M. le PREFET rappelle que les deux points principaux de l'ordre du jour, soumis pour avis au comité de massif, se rapportent à deux longs et fructueux processus de concertation qui ont été menés à l'échelle des Pyrénées :

- le premier, relatif à l'agriculture pyrénéenne, a fait l'objet d'un travail considérable au sein de la profession agricole mais aussi dans les différentes vallées du massif, sous l'égide de l'ACAP (association des chambres d'agriculture des Pyrénées) ; il avait été évoqué l'idée et le principe, lors des précédentes réunions du comité de massif, que la qualité de ce travail collaboratif et participatif et la pertinence des orientations qui s'en dégagent, puissent être formellement reconnues par le comité de massif en tant que document agricole d'application du schéma de massif des Pyrénées, préparé par le comité de massif en 2012-2013 et in fine approuvé par les 3 régions en décembre 2013.
- Le second touche à la convention de massif 2015-2020, qui est elle aussi une des voies principales d'application du schéma de massif, puisque cette convention vise à traduire certaines orientations stratégiques issues de ce schéma en modalités de financement de certaines thématiques prioritaires.

Les membres du comité de massif pourront vérifier lors de la présentation 2 faits essentiels :

- le lien affirmé avec les orientations du schéma de massif,
- le maintien global des engagements financiers dont bénéficiera le massif pyrénéen, que ce soit au titre des crédits FEDER (25 millions d'euros au lieu de 19), des crédits Etat et enfin des crédits régionaux si les trois régions confirment leur intention d'aligner le montant cumulé de leurs interventions sur celui de l'Etat.

M. François MAITIA exprime sa confiance dans l'engagement personnel des nouveaux membres qui intègrent le comité de massif. Il regrette toutefois qu'il ait fallu près d'un an pour parvenir à leur désignation et considère que des procédures de désignation plus rapides devraient être instaurées, de façon à ce que le comité de massif ne se retrouve retardé dans son fonctionnement lors des périodes de renouvellement électoral.

M. François MAITIA note que l'ordre du jour est particulièrement chargé, ceci expliquant que le débat sur l'ours n'y a pas été adjoint. En outre, la période de réserve électorale a conduit Mme la ministre de l'écologie à accorder un délai supplémentaire, afin que le comité puisse exprimer sereinement sa position en cours d'année.

L'une des ministres précédemment en charge de l'écologie, Mme Chantal JOUANNO avait compris pour sa part que les acteurs locaux constataient une augmentation régulière et suffisante de la population ursine à la suite des campagnes de réintroductions déjà réalisées ; il importerait que Mme Ségolène ROYAL puisse à son tour entendre les acteurs locaux sur ce sujet avant de prendre sa décision. Il serait souhaitable qu'une prochaine réunion du comité, exclusivement consacrée au nouveau plan de gestion de l'ours, soit organisée à une date où Madame la Ministre serait disponible pour y assister.

M. François MAITIA note que la question du pastoralisme constitue également un enjeu fort pour les Pyrénées et qu'il reste encore nombre de cabanes pastorales à rénover. Il rappelle que ces cabanes sont indispensables à l'activité pastorale des bergers, position qu'il a défendue devant la commission européenne.

M. François MAITIA invite en conclusion le comité à mener des travaux constructifs et à exprimer des avis fructueux pour l'avenir des Pyrénées, sur les différentes questions inscrites à l'ordre du jour.

1- Approbation du compte rendu de la séance du comité de massif du 20 février 2014

M. le PREFET indique que le compte-rendu de la séance du 20 février 2014, cosigné par les deux présidents, a été diffusé le 24 avril dernier à tous les membres du comité. Ce projet de compte-rendu n'a suscité depuis aucune réaction particulière. M. le PREFET demande aux membres du comité s'ils ont des remarques à exprimer en séance avant approbation du compte-rendu.

M. Marc MAILLET indique qu'il n'a pas d'observation à faire sur ce compte-rendu mais souhaite revenir sur l'ordre du jour de la séance. Il demande comment sont décidés l'ordre du jour et le nombre de réunions du comité de massif. S'agissant de la stratégie pyrénéenne de valorisation de la biodiversité, et plus particulièrement du sujet de l'ours, il relève que le comité devait déjà émettre un avis en 2014. Il considère donc que le retrait de ce sujet de l'ordre du jour constitue une manœuvre dilatoire qu'il dénonce dans une lettre ouverte adressée à M. François MAITIA. Il rappelle en outre que la ministre sollicite un avis et non une décision et considère enfin que si le comité de massif n'est pas en mesure de fournir cet avis, c'est que son fonctionnement actuel n'est pas adéquat.

M. François MAITIA précise que le sujet n'ayant pas été inscrit à l'ordre du jour, il n'en a donc pas été retiré. Il regrette que la lettre ouverte annoncée par M. Marc MAILLET fasse d'ores et déjà l'objet d'une circulation et puisse être lue par des tiers avant même d'avoir été reçue et examinée par son destinataire.

M. François ARCANGELI dénonce le manque d'information préalable des membres du comité de massif sur les sujets inscrits ou non à l'ordre du jour des séances. Il trouve par ailleurs contradictoire que les acteurs locaux veuillent être entendus dans le débat national sur l'ours et qu'ils se dérobent au sein du comité de massif consulté sur le sujet. Il rappelle que des engagements avaient été publiquement et officiellement pris par la France auprès de la commission européenne, en vue d'adopter une stratégie raisonnable de conservation de l'ours ; il constate in fine le caractère inutile de la consultation du comité de massif dans ce cadre, puisque celui-ci préfère se dérober.

M. Thierry DE NOBLENS regrette le caractère de plus en plus corporatiste du comité de massif. Il constate ainsi, qu'en dehors des associations de protection de la nature et du parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises, peu de membres du comité, et notamment peu d'élus, se sont déplacés pour assister au groupe de travail constitué sur le sujet de l'ours. Il regrette que le comité de massif donne la priorité au sujet de la stratégie agricole, source de subventions pour les professionnels du secteur, même si ces aides lui semblent justifiables au vu des contraintes de l'agriculture de montagne. Il souligne toutefois que pour sa part, en tant qu'artisan, il travaille depuis quarante ans et s'engage par ailleurs pour la protection de la nature pyrénéenne, sans toucher aucune aide. Il trouve dès lors scandaleux que des professions ne prennent pas leur responsabilité au sein du comité et se débrouillent ensuite pour escamoter le débat au moment de la commission plénière.

M. François MAITIA indique qu'il s'est pour sa part souvent exprimé sur le sujet de la réintroduction de l'ours, en particulier en participant aux réunions du groupe de travail, que d'autres membres du comité de massif ont également été présents aux réunions et que c'est un sujet dont personne localement ne se prive généralement de parler. Le sujet sera donc évoqué le moment venu, en présence souhaitée de Mme Ségolène ROYAL, qui sera invitée à entendre le comité et à lui faire connaître sa position sur l'augmentation naturelle de la population ursine.

M. le PREFET déclare qu'en l'absence de remarques relatives au compte rendu de la séance du 20 février 2014, celui-ci est adopté.

2- Examen pour avis du projet stratégique pyrénéen de l'agriculture et de l'agroalimentaire

La parole est donnée à M. Jean-Michel ANXOLABEHERE, en vue de la présentation du projet stratégique pyrénéen de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

M. Jean-Michel ANXOLABEHERE indique qu'il ne peut que réagir au caractère irrationnel et irrespectueux de certains propos qui ont été précédemment tenus à l'encontre des agriculteurs. Il considère notamment comme inacceptable le terme d'« irresponsables » appliqué aux représentants du secteur agricole qui siègent au sein du comité. S'agissant des masses de subvention que percevraient les agriculteurs, il rappelle que contrairement à d'autres corps de métiers tels que l'artisanat, le maillon agricole joue un important rôle de boîte aux lettres dans la diffusion de crédits publics sur tout le territoire. M. Jean-Michel ANXOLABEHERE souhaite toutefois fermer la parenthèse sur ces propos qui lui paraissent sortir de l'ordre du jour, alors que la question portait sur l'approbation du compte rendu du 20 février 2014.

M. Jean-Michel ANXOLABEHERE indique que le projet stratégique qu'il s'apprête à présenter est le produit d'une longue réflexion et d'une concertation qui ont été menées entre les territoires et les acteurs de la profession, ainsi qu'avec les différents partenaires du monde agricole et agroalimentaire. Il rappelle que les productions agricoles et pastorales sont issues de la valorisation des ressources naturelles locales, par nature écologiques, telles que la terre et l'herbe, mais aussi de la ressource humaine pyrénéenne, qui agit pour la valorisation de cette nature, fait qui mérite d'être souligné à l'heure où sont évoqués le maintien et la protection d'autres espèces emblématiques des Pyrénées.

M. Jean-Michel ANXOLABEHERE indique que le projet stratégique pyrénéen est présenté sous la forme d'une approche par valeur ajoutée et par filière. Il indique que la part des aides publiques représente 30 % du chiffre d'affaires de l'agriculture. Si la polyculture et l'élevage apparaissent comme les piliers de l'économie agricole de montagne, il est à souligner aussi que les productions végétales, en particulier celles issues de la viticulture, participent également de la valeur ajoutée agricole et à l'aménagement du territoire pyrénéen.

La réflexion et la concertation qui ont été menées auprès des acteurs des secteurs agricole et agroalimentaire ont permis de mettre en exergue l'évolution actuelle du modèle agricole :

- en matière de valorisation économique, on assiste à une forme de spécialisation et d'optimisation des atouts de l'élevage, avec notamment l'agrandissement des exploitations, en réponse aux exigences de rentabilité (effet de seuil) propres à une exploitation ou à un atelier ;

- les systèmes pastoraux conservent pour leur part un rôle prépondérant dans le lien existant entre la valorisation économique des ressources naturelles et le territoire montagnard.

Il convient de rappeler à cet égard que cette activité agricole est déterminante quant au maintien de toutes les autres activités dans les Pyrénées. Or, aujourd'hui, 30 % des exploitations agricoles s'appuient sur le système pastoral, qui en constitue le prolongement économique. C'est la raison qui justifie que près de 500 emplois de vachers ont été créés grâce au soutien financier du plan de soutien à l'économie de montagne (PSEM) ; raison dont il faut se souvenir au moment de fixer le prochain dispositif de soutien financier relatif au gardiennage. Or, à ce jour, les éleveurs ne savent toujours pas s'ils pourront être soutenus financièrement en matière d'emploi, à tout juste un mois de la période d'embauche des vachers. Le risque est donc qu'il n'y ait pas d'embauche, les éleveurs ne

disposant pas de la trésorerie nécessaire pour faire l'avance du coût salarial. Ceci aurait pour conséquence un gardiennage 2015 en mode dégradé, aux dépens des gardiens, des animaux et de la production économique.

Il lui semble donc urgent d'avoir des précisions quant au maintien de cette mesure et de voir celle-ci reconduite sur les mêmes bases que précédemment ; l'idée évoquée d'imputer le financement du gardiennage sur tout autre dispositif lui apparaît en effet irréaliste, dès lors que l'enveloppe allouée serait déjà insuffisante et qu'on ne saurait lui soutirer les 8,2 M€ de l'aide au gardiennage de la précédente programmation.

Mme Marie-Christine FANGET, de la direction régionale de l'agriculture et de la forêt, informe qu'en Midi-Pyrénées et en Languedoc-Roussillon, l'Etat a préfinancé les embauches de vachers, en 2014, pour anticiper le changement de programme européen. Cela n'a pas pu être fait en Aquitaine, faute de crédits d'Etat. Une enveloppe de crédits d'Etat exceptionnelle de 500 000 € a été demandée pour sauver la campagne d'embauche de 2015. Pour ce qui concernera les années ultérieures, l'Etat défend actuellement le dossier devant l'Europe. Un débat s'engagera sur ce sujet la semaine prochaine au sein de la Commission européenne, laquelle arrêtera sa position d'ici la fin mars 2015.

M. Jean-Michel ANXOLABEHERE remercie Mme Marie-Christine FANGET pour ces éclaircissements et attire l'attention sur le fait que l'agriculture des Pyrénées-Atlantiques représente à elle seule 50 % de l'agriculture pyrénéenne.

M. Jean-Michel ANXOLABEHERE indique que la transmission des entreprises existantes constitue un autre enjeu pour l'agriculture pyrénéenne et qu'une action de repérage des entreprises sans repreneur et de mise en lien de ces entreprises avec des repreneurs éventuels est engagée. Par ailleurs, si des stratégies de valorisation de l'origine des produits par des signes officiels de qualité existent dans les Pyrénées, pour les filières ovines et viticoles notamment, note un déficit de positionnement sur les segments à forte valeur ajoutée, pour ce qui concerne la production des filières à viande. Enfin, le secteur agroalimentaire est pour sa part très dépendant du maillage des outils agroalimentaires sur le territoire (abattage, transformation…).

En matière foncière l'agriculture joue un rôle important dans l'aménagement du territoire, au travers de quatre modes de gestion collective : les groupements pastoraux, les associations foncières pastorales, les commissions syndicales (structures anciennes réunissant des délégués communaux qui gèrent collectivement les ressources du territoire : élevage, bois, chasse et même activités touristiques dans certains cas) et enfin les communaux, gérés par les conseils municipaux. Toutefois, la maîtrise foncière reste aléatoire et ne permet pas toujours de valoriser et d'optimiser économiquement la ressource naturelle.

Au-delà de ces enjeux ou objectifs, les questions que se posent les professionnels de l'agriculture et de l'agroalimentaire portent sur la gouvernance de cette stratégie : la réforme territoriale entraîne le passage d'un massif à trois régions à un massif à deux régions seulement ; pour autant il manque une véritable gouvernance transversale à l'échelle pyrénéenne. Si le comité de massif permet de réunir l'ensemble des membres et des composantes, encore faudrait-il qu'il y ait à son niveau une véritable possibilité d'influer sur les politiques publiques mises en œuvre sur le territoire du massif, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Il conviendrait pour cela de procéder à une mise en cohérence des interventions dans l'accompagnement du développement local, afin de donner un maximum de lisibilité aux financeurs publics. La construction d'un observatoire partagé de l'agriculture du massif pourrait et devrait aussi y contribuer.

En conclusion, le véritable travail partagé, conduit sur plusieurs années, a permis aux professionnels du secteur agricole d'acquérir une vision plus juste de ce qu'est l'agriculture des Pyrénées

aujourd'hui et de contribuer à l'élaboration des orientations du volet agricole du schéma de massif qui participeront demain au développement des Pyrénées.

Le diaporama, joint au dossier de séance, présente les 3 axes, ainsi que les enjeux et objectifs du projet stratégique pour l'agriculture pyrénéenne (PSEM).

M. Charles PUJOS précise que sur la question de la gouvernance, un débat s'est fait jour au sein de la commission permanente du comité de massif, lors de sa dernière réunion du mois de décembre 2014, entre les membres partisans de l'instauration d'une instance propre de gouvernance agricole et ceux qui estiment inutile de rajouter une instance supplémentaire à l'architecture de gouvernance du massif, déjà existante et jugée en l'état suffisamment complexe. C'est cette dernière position qui avait prévalu au sein de la commission. Un autre enjeu porte sur les compétences dédiées au comité de massif, instance de consultation sur les politiques publiques mises en œuvre dans les Pyrénées (compte tenu des textes aujourd'hui en vigueur) et que l'on pourrait légitimer, en tout cas sur certains sujets, en tant qu'instance de co-élaboration de ces politiques.

M. Jean-Paul LABORIE souhaite s'exprimer, en tant que personnalité qualifiée, pour formuler deux réserves importantes sur le projet de schéma agricole présenté, dont une qu'il a déjà exprimée il y a un an et dont il n'est pas tenu compte dans le schéma :

- le schéma agricole présenté ne tient pas compte des importantes ressources apportées par les femmes des agriculteurs, lesquelles jouent pourtant un rôle essentiel dans les bourgs et les petites villes du massif ainsi que dans les services publics des petites villes. Or, l'avenir des estives se situe aussi dans ces petites villes, qui se trouvent aujourd'hui dans une situation parfois délicate et où par exemple nombre de bâtis sont en déshérence ;
- la deuxième remarque porte sur la nécessaire anticipation des besoins des populations sur l'ensemble du massif pyrénéen, du fait de l'importante croissance démographique qu'enregistrent ses régions connexes : en 10 ans, plus de 400 000 habitants résident en plus en Midi-Pyrénées, 300 000 en Languedoc-Roussillon, 300 000 en Aquitaine et enfin 1,5 millions côté espagnol. Aucun autre massif d'Europe ne connaît une telle évolution. Le schéma de massif devrait intégrer cette donnée, propice à une meilleure valorisation locale des productions issues de la montagne.

M. Marc MAILLET relève pour sa part que le schéma agricole présenté ne resitue pas l'agriculture de montagne dans le débat actuel sur l'avenir de la politique agricole commune, sur l'hyper-dépendance des agriculteurs aux aides publiques (dans un contexte général de tensions budgétaires), ni sur l'importance des importations agricoles. Quelles sont les perspectives d'avenir des agriculteurs de montagne au regard de ces problématiques ?

Concernant la gouvernance du schéma agricole, M. Marc MAILLET estime qu'il est temps de l'ouvrir aux autres secteurs que le monde agricole et notamment aux associations de protection de la nature. Il s'agit là d'une revendication majeure et constante de ces associations depuis plusieurs années, qui appelle une réponse claire. Ces associations n'hésiteront pas à réaffirmer cette revendication, au besoin de façon plus audible. Cette revendication ne porte pas sur la composition de la commission permanente mais sur celle du comité stratégique à désigner pour la mise en œuvre du volet agricole du schéma.

M. Jean-Michel ANXOLABEHERE indique qu'il approuve la position de M. Jean-Paul LABORIE quant à la plus-value économique générée par les femmes des agriculteurs et à la nécessaire anticipation des réponses à apporter à la progression démographique en termes d'organisation des marchés et d'adaptation des produits à cette nouvelle demande et à des marchés potentiellement à plus forte valeur ajoutée. Il s'agit de capter une nouvelle clientèle ; pour cela il faut construire le

marché, de la conception des produits à la logistique de la chaîne de production. C'est le travail et le défi que les agriculteurs auront effectivement à relever.

M. Jean-Michel ANXOLABEHERE infirme par contre l'allégation formulée d'hyper-dépendance des agriculteurs aux aides publiques : l'agriculture des Pyrénées n'est pas tant dépendante que cela des aides, puisque leur part rapportée au chiffre d'affaires des exploitations ne représente que 30 %. Par ailleurs, il convient de rappeler qu'un agriculteur dépense aussi localement, crée de l'activité locale, identique ou supérieure à celle engendrée par d'autres secteurs économiques.

Concernant la question de la gouvernance agricole, M. Jean-Michel ANXOLABEHERE indique que la volonté des agriculteurs et des autres professionnels du secteur serait qu'il y ait une gouvernance qui réunisse les collectivités territoriales, l'Etat et les représentants de la profession, ces derniers étant les seuls habilités à parler de leurs problèmes. Si les partenaires agricoles sont favorables à une amélioration de la gouvernance, encore faut-il connaître le domaine dont on parle pour pouvoir légitimement l'évoquer.

S'agissant des aides perçues par les agriculteurs, M. Francis ADER indique que les agriculteurs de montagne ne sont pas pluriactifs par hasard, mais parce qu'il leur est trop difficile de gagner leur vie autrement. Il lui paraît dès lors indécent de reprocher à ces agriculteurs, qui ont le mérite d'exister et de résister pour maintenir une activité économique dans un contexte difficile et en réalisant un travail pénible, de recevoir des aides pour vivre, voire pour survivre. Il invite les personnes qui expriment ces critiques à venir passer quinze jours en montagne, en hiver, pour s'occuper d'animaux.

Par ailleurs, M. Francis ADER regrette que la notion de haute montagne n'apparaisse plus dans les critères attributifs de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN), alors qu'il existe selon lui une différence importante de pénibilité entre le travail d'éleveur réalisé en altitude et celui réalisé en plaine ou même en moyenne montagne. Une différence équivalente devrait donc être instaurée, selon lui, dans les aides allouées aux agriculteurs qui travaillent réellement en altitude.

Enfin, M. Francis ADER estime que l'activité agricole a besoin de villages dotés de stations, d'écoles et d'une vie locale animée. Il souhaite dès lors que les membres du comité de massif fassent remonter ces préoccupations aux décideurs des différentes politiques publiques, de façon à ce que ces politiques publiques sectorielles contribuent à lutter contre l'exode des agriculteurs d'altitude vers des zones agricoles plus hospitalières ; et que le monde agricole puisse non seulement se targuer d'avoir encore une agriculture productive mais aussi une agriculture productive de haute montagne.

M. Charles PUJOS synthétise les différents avis à prendre en compte par le comité :

La proposition de M. Jean-Paul LABORIE de rajouter aux trois axes qui ont été présentés un quatrième axe portant sur la capacité des Pyrénées à profiter de la dynamique démographique environnante est retenue.

S'agissant du sujet de la gouvernance en matière agricole, M. Charles PUJOS rappelle que le plan de soutien à l'économie de montagne obéira sans doute à son propre dispositif de gouvernance, très certainement distinct de celui du comité de massif. Pour ce qui concerne la gouvernance du comité de massif, relative aux sujets agricoles, la position qui prévaut est de ne pas créer une instance particulière qui affaiblirait la commission permanente et le comité de massif plus qu'elle ne les renforcerait.

Suite aux interventions successives de M. Jean-Michel ANXOLABEHERE sur le rôle décisif des conjoints ou des conjointes des agriculteurs et de M. Denis MAUBE sur l'importance des agriculteurs pour entretenir et maintenir des paysages pyrénéens originaux, dont nombre d'autres activités sont en outre tributaires, M. Charles PUJOS propose que ces deux derniers points soient

également mis en exergue en tant qu'enjeux prioritaires et spécifiques des acteurs agricoles du massif.

En conclusion, le comité de massif exprime un avis favorable au schéma stratégique agricole ainsi amendé.

3- Examen pour avis du projet de convention interrégionale de massif 2015-2020

Présentation du projet : voir le diaporama annexé.

M. Marc MAILLET demande à ce qu'une réserve soit exprimée sur la partie 3 du schéma, relative à la lutte contre le changement climatique. Il considère en effet que c'est la prévention qui permettra d'atténuer par anticipation les effets des dérèglements climatiques et qu'il n'est pas opérant à cet égard de financer des mesures curatives. La lutte contre le changement climatique doit avant tout passer par des économies d'énergie et donc par des mesures financières incitatives pour les collectivités, afin que celles-ci réalisent des investissements générateurs d'économie d'énergie.

M. Charles PUJOS indique que la partie 3 du schéma (développement des mobilités douces et prévention des risques) vise les actions de prévention et non pas de réparation post-catastrophe. Il s'agit bien de prévenir et non de guérir.

M. André ROUCH considère que les agriculteurs et les autres acteurs de l'agro-pastoralisme jouent un rôle important dans la qualité des paysages en montagne. Il aurait souhaité que ce rôle soit reconnu au titre du renforcement de l'attractivité des territoires.

M. Charles PUJOS indique que les crédits du ministère en charge de l'écologie ont a priori plus vocation à financer la préservation des espèces et habitats remarquables du massif qu'à s'intéresser à la préservation des paysages.

M. Claude GAITS attire l'attention du comité sur un autre aspect primordial de l'attractivité d'un territoire : sa desserte radio, télévision, téléphonie mobile et Internet. L'installation de ces équipements en zone de montagne coûte plus cher qu'ailleurs et, force est de constater qu'il existe encore un certain nombre de zones de montagne non desservies par ces infrastructures pourtant devenues indispensables à la population. Dans l'Aude, une étude est engagée pour déterminer les communes qui ne sont pas encore desservies, tandis que le Gouvernement prépare un nouveau plan de résorption des zones blanches.

A l'existence des zones blanches s'ajoute le constat de l'entretien déficient du réseau téléphonique actuel, qui n'est pas entretenu par Orange suite aux dégâts engendrés par les tempêtes : les câbles arrachés traînent par terre et les travaux de restauration des lignes ne sont pas réalisés, de sorte que certaines populations âgées n'ont même plus le téléphone fixe. Nous nous dirigeons à grands pas vers les mêmes difficultés de desserte territoriale téléphonique que celles rencontrées dans la desserte ferroviaire, du fait des voies non entretenues par Réseau Ferré de France. Il est urgent d'en prendre conscience. Si certains sous-préfets essaient de répertorier les zones blanches sur leur arrondissement, il faudrait aussi rappeler à Orange qu'il doit assurer l'entretien de ses réseaux de téléphonie pour garantir le principe universel du service public.

M. Charles PUJOS indique que les moyens de la convention de massif sont insuffisants pour couvrir les besoins de travaux et d'infrastructures dans ce domaine, besoins qui peuvent être couverts financés par des dispositifs mis en œuvre régionalement et non inter-régionalement. Il n'est toutefois pas à exclure que la convention puisse financer des études ou un travail d'animation, significatifs à l'échelle du massif, visant à déterminer les zones blanches et à préconiser des solutions pour y remédier, dès lors qu'un travail serait défini en ce sens par un porteur de projet et accepté par le partenariat massif.

M. Augustin BONREPAUX s'étonne que la problématique de l'emploi, préoccupation essentielle aujourd'hui, paraisse absente de la convention. La part consacrée à la valeur ajoutée dans le schéma lui paraît en particulier insuffisante et l'équilibre des enveloppes allouées aux différents axes lui semble à revoir pour répondre aux besoins de la montagne.

M. François MAITIA souligne le grand nombre de réunions qui ont été tenues en vue de la révision du schéma interrégional et le gros travail qui a été fourni sous l'égide du commissariat des Pyrénées ; pour autant, tout ne figurera pas dans la convention et certains dossiers pyrénéens devront trouver leurs financements dans des programmes régionaux ou transfrontaliers. Il indique sinon que les régions se sont engagées à suivre l'Etat à hauteur de l'enveloppe que celui-ci consacrera à la convention. Ce seront donc 38,2 M€ cumulés qui devraient constituer l'enveloppe financière régionale de la convention et il s'agit donc d'un effort financier très important pour une convention spécifique aux Pyrénées.

M. François MAITIA indique enfin qu'il partage le propos de M. Claude GAITS sur la nécessaire couverture téléphonique du territoire. Actuellement, aucune maison de la commune de JATXUE (64) ne reçoit le téléphone portable. Les élus se heurtent, malgré des années de pression sur France Télécom, à des fins de non-recevoir. C'est pourtant aux opérateurs, et non aux collectivités locales les plus pauvres, à intervenir. Les acteurs locaux devront se donner les moyens de résoudre ce problème et les régions financer jusqu'au dernier satellite nécessaire pour établir cette couverture.

M. François MAITIA souhaite enfin attirer l'attention du comité sur l'urgence qu'il y a à régler la question des conventions particulières à établir avec les acteurs du réseau pyrénéen : des organismes, tels que l'association de développement des Pyrénées par la formation (ADEPFO) ou le comité interrégional de développement et d'aménagement des Pyrénées (CIDAP), pourrait sinon enregistrer une année blanche, qui mettrait en péril leurs emplois et la pérennité des structures. Il rappelle que ces organismes ont été initialement créés pour répondre au besoin spécifique de mise en œuvre de précédents schémas interrégionaux de protection et à des politiques d'intérêt général qu'aucune structure préexistante n'était susceptible de mettre en œuvre à l'échelle du massif.

Les régions souhaitent dès lors que la signature de ces conventions puisse aboutir au plus tard début juillet 2015, de façon à permettre la pérennité des structures et de leur action, en vue de la réalisation de la convention de massif 2015-2020.

A cet égard, il y a lieu d'engager une discussion sur le mandat de négociation, qui conditionne l'obtention de financements FNADT à la réforme des structures pyrénéennes. Les régions souhaitent pour leur part que les crédits d'Etat du FNADT puissent être engagés au plus tôt, sans attendre la réforme des structures, pour permettre une avance de trésorerie et sauver ces structures, dans l'attente de l'aboutissement de leur réforme et de la signature des conventions.

M. Claude GAITS indique qu'il a saisi tous les financeurs institutionnels pour leur faire part de d'une volonté de mutualisation et de la recherche de locaux communs visant à faire des économies d'échelle, dans la perspective future de fusion de certains acteurs de ce réseau. Un seul financeur a répondu à ce jour : la région Midi-Pyrénées. Il estime dès lors que la concrétisation de la réforme des structures du réseau n'interviendra qu'au-delà du 1er janvier 2016, une fois passée la réforme des compétences et des périmètres régionaux.

M. François MAITIA note par ailleurs que les parts respectivement prises par les différents conseils régionaux dans le financement de la convention ne sont pas mentionnées dans le projet de de convention. Il reste en effet à finaliser la négociation entre les régions, du fait notamment de la fusion des régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées. Des correctifs rédactionnels au projet de convention examiné par le comité de massif seront donc ultérieurement apportés.

M. Bernard PIQUEMAL regrette la suppression des pôles touristiques, qui se sont montrés efficaces pour gérer l'attribution des subventions aux porteurs de projets de développement touristique sur les territoires. En Ariège, cela a représenté 40 M€ de projets, dont 15 M€ de subventions. Il exprime l'inquiétude des acteurs économiques du secteur, qui se demandent comment sera financée désormais la création d'emplois dans le secteur touristique, lequel constitue selon lui, avec l'élevage, les seuls secteurs d'activité économique capables d'apporter des emplois et des ressources dans les Pyrénées.

M. Bernard PIQUEMAL relève également que le financement de la professionnalisation des emplois et des stations de sport de nature n'apparaît plus en tant que tel dans la convention et qu'il ignore comment ces domaines seront donc financés. Il demande ce qui doit être répondu aux acteurs de l'économie touristique pour répondre à leur demande.

M. le PREFET répond que le tourisme est pris en compte non seulement dans la fiche 2.1 qui lui est dédiée, mais aussi dans d'autres fiches : au travers des questions de l'emploi saisonnier (fiche 1.1), de la mobilité (fiche 3.1) et de la coopération entre acteurs (fiche 4.2), qui ont un rapport étroit avec le tourisme, même si elles ne se limitent pas au sujet.

M. Bernard PIQUEMAL craint que si les pôles touristiques n'existent plus en tant que guichet unique de gestion des demandes de subvention et de programmation, ce sera la course individuelle aux demandes de subvention des porteurs de projets auprès des différents financeurs.

M. Alain NAUDY confirme ce que dit M. PIQUEMAL ; il indique qu'une véritable économie s'est appuyée sur les pôles touristiques : 52 emplois ont été créés dans la vallée d'ORLU (09). Il considère que la convention manque désormais de lisibilité sur le financement du tourisme.

M. Charles PUJOS indique que les règles de sélection des projets bénéficiaires du FEDER, règles qui ont été fixées par les 3 conseils régionaux, privilégient désormais la programmation des dossiers au fil de l'eau, sans passer par le prisme organisationnel des pôles touristiques. L'Etat reste intéressé de son côté par les démarches contractuelles et organisationnelles structurées, que celles-ci relèvent de contrats de destination (qui visent le développement à l'international) ou des contrats de structuration de pôles touristiques territoriaux (SPOTT), qui font également l'objet d'un appel à projet national.

M. Thierry DE NOBLENS considère que les actions exprimées ne sont pas assez volontaristes :

- Pourquoi ne pas attribuer des aides pour remettre en état les lignes électriques en montagne et les enterrer ? Cela créerait au moins de l'activité, à défaut de créer des emplois.
- Sur la téléphonie mobile, il convient de rester prudent, les champs électriques et électromagnétiques semblant causer de plus en plus de dégâts sur la santé humaine. On constate en effet un public nouveau de gens qui sont dans un état physique lamentable, qui viennent pour se plaindre qu'ils sont électro-sensibles et demandent la création de zones blanches, protégées de tout rayonnement, pour la sauvegarde de leur santé. On sait par ailleurs qu'il est fortement recommandé de ne pas installer d'antennes près des écoles : la résorption des zones blanches ne doit donc pas se faire au détriment de la santé des petits Pyrénéens, qui sont l'avenir des Pyrénées. On entend dire enfin que les champs électromagnétiques affecteraient et menaceraient aussi considérablement les abeilles, qui sont si nécessaires à l'équilibre écologique. Il est ainsi possible que la généralisation de la couverture électromagnétique du territoire ait une influence néfaste sur la biodiversité en général et sur la santé humaine en particulier. En l'absence actuelle de certitude scientifique sur la question, la prudence devrait donc prévaloir dans les décisions des politiques publiques.

M. Marc CARBALIDO exprime l'avis favorable de principe de la région Midi-Pyrénées sur le projet de convention interrégionale présenté. Il confirme que la région compensera euro par euro les

montants qui seront consentis par l'Etat. Il convient toutefois de revisiter, axe par axe, les engagements réciproques envisagés. Pour l'axe 4 par exemple, la somme proposée de 6,5 M€ paraît trop élevée. Rappelons que dans le schéma précédent, 2 M€ ont été utilisés en faveur du réseau pyrénéen, et il n'est donc pas évident qu'une enveloppe de 6,5 M€ trouve matière à être utilisée dans le prochain programme. Par contre, l'axe 2 consacré à la création de la valeur prévoit une enveloppe globale de 8,72 M€ pour le tourisme, pour la forêt et pour l'agriculture hors pastoralisme. Ce montant paraît un peu court pour l'ensemble de ces domaines. Une discussion sur l'équilibre des enveloppes par axe et au sein des axes devra donc suivre, une fois que le comité de massif aura adopté un avis favorable de principe sur la convention.

Mme Suzanne DELIEU relève que le contrat de plan Etat-Région inclut déjà un volet de protection, qui ne lui paraît donc pas devoir être doublé dans la convention. Concernant la contribution de sa collectivité, celle-ci s'alignera sur le niveau d'engagement de l'Etat, à l'instar des collectivités qui se sont déjà exprimées. Les enveloppes dévolues à certaines actions sont toutefois à réévaluer.

M. François MAITIA invite les membres du comité à se prononcer globalement sur l'approbation du projet de convention, étant entendu que la convention sera ultérieurement finalisée, notamment pour ce qui concerne la répartition financière des enveloppes par axe. En l'absence d'opposition et d'abstention, le projet de convention est adopté à l'unanimité.

M. Philippe CLARY, du conseil régional Midi-Pyrénées, est invité à prendre la parole pour présenter aux membres du comité le POI Pyrénées (programme opérationnel interrégional FEDER) qui a été élaboré par la région, nouvelle autorité de gestion des crédits européens pour le programme 2014-2020 qui a été approuvé le 5 décembre 2014 par l'Union européenne.

Présentation du projet : voir le diaporama figurant dans le dossier de séance.

Il souligne dans sa présentation que le POI ne pourra pas financer des actions qui sont déjà soutenues par les programmes régionaux FEDER. Le soutien à l'appareil touristique est ainsi, par exemple, pris en compte par le PO régional Midi-Pyrénées. La région a ainsi consacré 20 M€ à la réalisation de 14 investissements, dont 6 relatifs aux grands sites pyrénéens. Les programmes européens FEADER et LEADER y consacrent également des montants considérables. Les Basques et les Béarnais pourront aussi trouver des réponses appropriées à des besoins individuels de financement dans les programmes LEADER. Le POI Pyrénées servira pour sa part à financer un accompagnement transversal du secteur touristique, à échelle du Massif.

M. Vincent FONVIELLE se félicite de l'orientation pleine nature prise en compte dans le POI. Il considère toutefois que les acteurs économiques et institutionnels du secteur touristique doivent aussi se mettre en position de conquête pour attirer les marchés extérieurs et des clientèles ne couchant pas seulement dans les gîtes d'étapes ou les refuges, mais aussi dans l'hôtellerie haut de gamme. Or, la situation des Pyrénées françaises, au regard de cette hôtellerie, est dramatique car l'offre y est extrêmement réduite, ce qu'il constate tous les jours en tant que producteurs de séjours, confronté à une pénurie générale d'offre de qualité. Les besoins de mise à niveau sont en réalité énormes, tant en quantité qu'en qualité. Cette adaptation devra se faire absolument, au risque de voir la clientèle internationale renoncer définitivement à la destination Pyrénées, faute de structures d'accueil qui soient au niveau de ses exigences. Le soutien financier de l'équipement des Pyrénées en hôtellerie haut de gamme lui semble donc constituer un important pour le développement à venir de l'économie touristique des Pyrénées. Enfin, une autre et nouvelle clientèle potentielle, liée à l'essor démographique du Sud-Ouest précédemment évoqué, doit également pouvoir être captée.

M. le PREFET indique que la clientèle touristique doit pouvoir être accueillie de façon variée sur le territoire pyrénéen. On peut également envisager le développement de synergies d'accueil, en collaboration avec d'autres massifs français ou avec le versant espagnol des Pyrénées.

M. Philippe CLARY indique que des dispositifs financiers complémentaires à ceux du POI sont prévus dans le PO Midi-Pyrénées pour soutenir la montée en gamme de l'offre d'accueil touristique dans la région. L'objectif est d'augmenter de 22 %, d'ici 2021, le nombre d'unités marchandes existantes. Il reste néanmoins à écrire une feuille de route qualitative pour préciser la montée en gamme visée.

M. Jean-Paul LABORIE attire l'attention sur l'émergence d'une nouvelle forme d'accueil touristique éclair dans les Pyrénées : certaines clientèles, en effet, n'hésitent pas à effectuer un aller-retour par avion entre Paris et les stations de ski pyrénéennes, limitant alors leur hébergement local à tout au plus une nuit.

M. François MAITIA rappelle que la présentation du POI Pyrénées qui vient d'être réalisée est informative et n'appelle pas de vote de la part du comité de massif, puisque le POI a déjà été approuvé en décembre dernier.

4- Désignation de membres du comité de massif

M. Marc CARBALIDO indique que le comité de suivi du programme opérationnel interrégional 2014-2020 a été installé à la Région, nouvelle autorité de gestion des crédits européens, en présence de l'Union européenne, et que ce comité doit être complété par la désignation de deux représentants du comité de massif. Il propose que cette désignation intervienne rapidement, de façon à ce que les représentants du comité qui seront désignés puissent assister au comité de suivi qui se tiendra le 19 mai prochain.

M. François MAITIA indique que cette désignation n'était pas prévue à l'ordre du jour du comité et que le caractère impromptu de cette sollicitation ne permet pas aux membres du comité de candidater ni de se prononcer avec recul et sérénité. Il est dès lors proposé de recueillir les candidatures au moyen d'une consultation écrite.

■ Désignation au CNM (conseil national de la montagne) de 2 représentants du comité de massif

MM. MAITIA et ANXOLABEHERE sont les deux représentants du comité de massif sortants. Tous deux sont de nouveau candidats. Leur désignation est adoptée à l'unanimité.

■ Désignation de 2 maires ou représentants d'EPCI au sein de la commission permanente du comité de massif

Mme Christine TEQUI et M. Pierre BATAILLE sont candidats. Leur désignation est adoptée à l'unanimité.

■ Désignation de deux maires ou représentants d'EPCI ainsi que d'un représentant du second collège des activités économiques au sein de la commission des UTN

Au titre du collège 2 : M. Bernard MALUS est seul candidat. Sa désignation est adoptée à l'unanimité. Au titre du collège 1 : M. Alain NAUDY, maire d'Orlu (09), et M. Pierre BATAILLE, maire de Fontrabiouse (66), sont candidats. Leur désignation est approuvée à l'unanimité.

5- Points d'information

■ Le programme triennal 2014-2016 de réintroduction du bouquetin ibérique dans les Pyrénées

Mme Sophie SEJALON, du parc naturel des Pyrénées Ariégeoises, informe l'assemblée que le parc national et le parc régional se sont entendus pour que celui-ci réalise la présentation du programme. Elle indique qu'il a été procédé en 2014 au lâcher de 30 animaux sur chacun des deux parcs. Les

animaux lâchés sont suivis par colliers GPS et GHF, par les chasseurs et par les personnels des deux parcs. Ceux-ci ont pu constater des comportements de rut, ce qui est bon signe quant à l'acclimatation dans leur nouveau biotope des animaux introduits.

Des projets de valorisation touristique de la présence des animaux se montent, en lien avec les accompagnateurs de montagne et les guides de haute montagne, pour le printemps prochain. Des actions de sensibilisation sont ainsi prévues au château de Seix (Couserans), ainsi que dans les écoles de secteur. En 2015, il sera procédé au lâcher de 20 animaux supplémentaires sur chaque parc, et de 10 de plus à la fin du printemps, si toutefois les Espagnols parviennent à fournir les 60 animaux requis.

M. Marc MAILLET attire l'attention du comité sur l'initiative qui a été prise par le premier ministre de demander à deux parlementaires de rédiger des propositions d'adaptation de la loi montagne d'ici la fin juin 2015. Il considère que le comité de massif devrait être consulté sur ce projet d'acte 2 de la loi montagne. Il relève que la récente loi MACRON intervient également sur la loi montagne, sans que le comité de massif n'ait été consulté sur le sujet. M. Marc MAILLET regrette dès lors que le Gouvernement ne respecte pas les instances représentatives du Massif et considère l'attitude gouvernementale comme un démenti de leur utilité.

■ Le bilan 2014 des engagements financiers dans le massif : *(voir le diaporama)*

M. François MAITIA indique que la période de programmation de la précédente convention ne couvrait pas l'année 2014, mais que ce sont tout de même 11 M€ qui ont été programmés en 2014. Il remercie le commissaire pour l'excellent travail réalisé par le commissariat des Pyrénées et excuse Mme Christine FANGET, qui a dû écourter sa présentation.

M. le PREFET conclut la séance en remerciant l'assemblée pour sa participation studieuse.

Le Président de la commission permanente,
Co-Président du comité de massif

François MAITIA

Le Préfet de région Midi-Pyrénées,
Préfet coordonnateur de massif

Pascal MAILHOS

Toulouse, le 28 avril 2015